

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D84-2016

Séance du 24 novembre 2016 – Convocation du 15 novembre 2016

Compte rendu affiché le 2 décembre 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Claire POINT ; Jean-Jacques DUPERRAY par Marc GRAZIANA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	28
Exprimés	21

Objet : Réalisation d'un emprunt de 520 000€

Il est rappelé qu'un emprunt de 250 000€ avait été prévu au Budget Primitif 2016 pour financer une partie des investissements. Suite à l'exposé de la Décision Modificative n° 1, il est rappelé qu'un emprunt complémentaire de 270 000 € est nécessaire suite au report de la recette du Vieux Château, du fait de délais induits par des procédures administratives et juridiques nécessaires pour finaliser ce dossier. Une consultation a été lancée pour la réalisation d'un emprunt de 520 000€ à taux fixe sur 15 ans. Suite à l'analyse des offres, il convient de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne.

Un emprunt de 520 000.00€ est souscrit auprès de la Caisse d'Épargne dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : Financement des investissements 2016
- Montant : 520 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux fixe de 0.92%
- Échéances : 9 288.36€ par trimestre
- Frais de dossier : 520 €
- Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (7 **abstentions** : NP, Sylviane CARISSIMI, Jamila HARZALLAH, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO, Patrick RACHAS) :

- OÙ l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget Primitif 2016 et la Décision Modificative n° 1,
- VU l'offre de contrat de prêt à taux fixe proposé par la Caisse d'Épargne,
- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de financer par l'emprunt une partie des investissements 2016,
- CONSIDÉRANT qu'un emprunt de 520 000€ est prévu en recettes d'investissement au budget 2016
- **ADOpte les dispositions ci-dessus,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 24 novembre 2016
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 29/11/2016

- Publication ou affichage le 29/11/2016

Valérie GLATARD, Maire.



HÔTEL DE VILLE
Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92


www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr